

Traite BEITSA

Proposition de plan – Premier chapitre – Daf 14 a et b

Mishna

(Beit Shamai) : Les épices peuvent être broyées dans un pilon en bois (pas la pierre habituelle, on fait un *shinouy*, un changement par rapport à l'usage habituel), tandis que le sel doit être broyé dans de la faïence/argile, en utilisant une cuillère en bois comme marteau.

(Beit Hillel) : Il n'y a pas de changement requis pour le broyage des épices alors que le sel nécessite un pilon en bois.

Guemara

Pourquoi le broyage du sel nécessite-t-il un Shinuy (selon les deux avis) ?

- (R. Huna et R. Chisda) : Soit parce que l'on aurait dû prévoir le besoin de sel (qui est nécessaire pour tout plat, contrairement aux autres épices), soit parce que la saveur du sel, contrairement aux autres épices, ne se détériore pas s'il est broyé avant Yom Tov.
 - Quand la raison fera-t-elle une différence ?
 - S'il sait quel plat il cuisinera le jour de Yom Tov (alors la première raison l'obligerait à anticiper ce besoin tandis que la seconde ne le fera pas, puisque l'épice se détériorera).
 - L'épice Morika qui ne se détériore pas (comme le sel) mais dont il ne pouvait pas anticiper le besoin.

(R. Yehudah citant Shmuel) : Le sel et les épices (tout ce qui est broyé) peuvent être broyés normalement le jour de Yom Tov.

- Mais nous avons appris dans notre Mishnah que même Beit Hillel est d'accord pour dire que le sel nécessite un Shinuy !?
 - Non, si nous suivons R. Meir qui apprend que la Machloket ne s'applique que lorsque le sel est moulu séparément des autres épices, alors que s'ils sont moulus ensemble, tous s'accordent à dire que cela se fait normalement.
 - Beit Shamai : S'il est moulu séparément, le sel doit être moulu dans un récipient en terre, et seulement en petite quantité (suffisante pour griller la viande).
 - Beit Hillel : Tout broyage est permis (et même sans Shinuy).
 - Tout ustensile, même un ustensile Muktzé ! ?

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Biblieurope/Bibliophane/FSJU)

Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),

www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »

www.torah-box.frcours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I.

Assayag...www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg), Rav. Szmerla,

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

- Nous voulions dire n'importe quelle quantité, pas n'importe quel ustensile.

(R. Acha Bardela à son fils) : Même si je tiens comme Shmuel, s'il te plaît, fais un petit Shinuy (incline le pilon de sa position verticale) quand tu frappes/concasses.

- R. Sheshet était certain que le son du martèlement ne provenait pas de sa maison puisqu'il avait donné l'ordre aux membres de sa famille de ne pas utiliser de pierre.
 - Peut-être ont-ils incliné le pilon ! ?
 - Non, Il n'émettrait pas un son aussi clair.
 - Peut-être le son provient-il des épices, et non du sel (et il pourrait encore provenir de la maison de R. Sheshet) ?
 - Les épices émettent un son différent lorsqu'elles sont broyées.

TISNI ET KESISHAH

(Beraita) : On ne peut pas préparer du Tisni et on ne peut pas moudre du blé (Ketishah) dans un Machteshet.

- Les implications des deux parties de cette déclaration semblent se contredire (la première impliquant que le Tisni est un problème en raison de la Tircha impliquée, tandis que la seconde implique que toute Kesishah n'est pas permise) ?
 - La Beraita ne fait qu'ajouter la raison pour laquelle la préparation du Tisni (Ketishah) est interdite.
 - Alors le Beraïta aurait dû se contenter de l'interdiction de la Ketishah dans un Machteshet ?
 - Nous avons besoin des deux déclarations afin de ne pas permettre la préparation de Tisni dans une petite Machteshet.
 - Mais une Beraita permet une petite Machteshet !?
 - (Abaye) : Notre Beraita précédente signifie également interdire uniquement un grand Machteshet (et la Beraita interdit le Tisni même dans une petite Machteshet, et les autres épices dans une grande Machteshet).

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Biblieurope/Bibliophane/FSJU)

Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),

www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »

www.torah-box.frcours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I.

Assayag...www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg), Rav. Szmerla,

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

(Rava) : Un Beraita parle à Bavel (où la Ketishah dans un petit Machteshet est autorisée) et une autre parle en Eretz Yisrael (où la présence de serviteurs juifs nécessitait l'interdiction de toute Ketishah).

R. Papi n'a pas mangé le plat de blé dans la maison de Mar Shmuel à Yom Tov (en supposant qu'ils ont utilisé un grand Machteshet).

- Peut-être ont-ils utilisé un petit Machteshet ?
 - Elle était trop finement moulue.
- Peut-être l'ont-ils moulu avant Yom Tov ?
 - Sa couleur indique qu'il a été fraîchement moulu.
- Ou bien, car la maison de Mar Shmuel avait des domestiques indisciplinés.

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Biblieurope/Bibliophane/FSJU)

Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),

www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »

www.torah-box.frcours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I.

Assayag...www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg), Rav. Szmerla,

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

Mishna

(Beit Shamai) : Yom Tov, on doit retirer la nourriture de l'ordure (le bon du mauvais), et la consommer immédiatement.

(Beit Hillel) : On peut séparer normalement, même avec l'aide d'un tissu sur ses genoux, un Kinon et un Tamchui (mais on ne peut pas utiliser un ustensile pour tamiser).

(R. Gamliel) : On peut faire tremper les lentilles et jeter les débris qui flottent à la surface.

Guemara

(R. Gamliel) : Beit Hillel permet de retirer les déchets de l'aliment bon lorsque celui-ci est en plus grande quantité que le Pesolet, mais si le Pesolet est majoritaire, il doit retirer le Ochel et laisser le Pesolet.

- Mais si les Pesolet sont majoritaires, alors tout le mélange est Muktzé (l'aliment est annulé) !?
 - R. Gamliel parle d'un cas où il y a plus de Ochel que de Pesolet mais où il est plus difficile d'enlever les Pesolet que les Ochel (dans ce cas, il faut enlever les Ochel, même s'ils sont minoritaires).

Une Beraita enseigne que le Ochel monte à la surface de l'eau et que le Pesolet coule alors que notre Mishna implique le contraire ?

- Cela dépend du type de Pesolet.

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Biblieurope/Bibliophane/FSJU)

Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),

www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »

www.torah-box.frcours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I.

Assayag...www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg), Rav. Szmerla,

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

Mishna

(Beit Shamai) : On ne peut offrir que des aliments prêts à manger le jour de Yom Tov.

(Beit Hillel) : On peut même envoyer ce qui nécessite une préparation importante (comme du bétail et des ingrédients crus).

- On ne peut pas envoyer de céréales (étant donné que Tochen est interdit).

(R. Shimon) : Même le blé est permis (car on peut être Koshesh dans un petit Machteshet et cuisiner le plat).

Guemara

(R. Yechiel) : Il n'est pas permis d'envoyer un cadeau de manière publique, par exemple avec une file de porteurs (ce qui, selon le Beraita, représente au moins trois personnes).

R. Ashi) : Et si chacun des trois transporte un cadeau différent ?

- Teiku.

R. Shimon autorise les céréales en raison de leurs autres utilisations potentielles (l'orge, les lentilles ont chacune des utilisations).

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Biblieurope/Bibliophane/FSJU)

Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),

www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »

www.torah-box.frcours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I.

Assayag...www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg), Rav. Szmerla,

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

Mishna

Les vêtements, qu'ils soient cousus ou non, ou même avec Shatnez, peuvent être envoyés, tant qu'ils ont une utilisation à Yom Tov.

On ne peut pas envoyer une sandale clouée (qui ne peut pas être portée à Yom Tov), ni une chaussure non cousue (qui ne peut pas encore être portée).

(R. Yehudah) : Une chaussure non cousue ne peut être envoyée étant donné qu'un artisan doit encore la noircir/teindre.

En règle générale, on peut envoyer ce dont on peut bénéficier le jour de Yom Tov.

Guemara

A quoi servent les vêtements shatnez ?

- Ils peuvent être pliés comme un coussin de siège.
 - Mais la Beraita enseigne que même si cela est permis par la Torah, Chazal l'a interdit ?
 - C'est permis s'il y a quelque chose qui s'intercale.
 - Mais R. Shimon b. Pazi citant R. Yehoshua b. Levi citant R. Yosi b. Shaul citant Rabbi citant la sainte communauté de Yerushalayim a enseigné que même si dix matelas s'intercalent, il n'est pas permis de dormir sur Shatnez !
 - Nous parlons alors d'un rideau de Shatnez.
 - Mais Ula a enseigné (en ce qui concerne la Tum'ah) que le préposé se réchauffe parfois près des rideaux ?
 - Nous parlons de vêtements rigides qui ne réchauffent pas la personne (comme l'enseigne R. Huna bar R. Yehoshua, selon lequel on peut s'asseoir sur des vêtements rigides de Shatnez).

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Biblieurope/Bibliophane/FSJU)

Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),

www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »

www.torah-box.frcours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I.

Assayag...www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg), Rav. Szmerla,

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com